

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 8 juillet 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-huit heures,

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 27

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le 1^{er} juillet 2025, s'est réuni au nombre prescrit par
la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2025/DELIB/049

Objet :
*Attribution d'une
subvention
exceptionnelle à
l'association les
Raid'Splendissantes*

Rapporteur :
Chantal BERGEL

Présents : Hervé AURIACH, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Jean-François NORMANI, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Liliane DIAZ ayant donné procuration à Philippe de BEAUREGARD, Sylvette GILL ayant donné procuration à Martine KOENIGUER, Laurence TURCHINI ayant donné procuration à Renée SOVERA, Jean-Paul LENER ayant donné procuration à Christine WINKELMANN, Richard BRANCORSINI ayant donné procuration à Jean-Baptiste SAVIN, Françoise VIRLOUVET ayant donné procuration à Jean-François NORMANI.

Absents excusés : NEANT

**Considérant la désignation de Monsieur Patrick FARRE, comme
secrétaire de séance,**

Le Conseil Municipal,

Madame Valentiane BELONE, camarétoise, et Madame Laëtitia ANCELIN sont membres de l'association « les Raid'Splendissantes ». Ce duo féminin engagé et motivé va participer au Sahara Trophy, un raid 100% féminin au cœur du désert tunisien du 17 au 21 novembre 2025 au profit de l'association « le Parcours d'une Emmy » qui œuvre pour accompagner les enfants atteints d'AVC et leurs familles.

Afin de compléter son équipement pour ce trek, Valentiane a sollicité l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Vu le budget communal,

DECIDE à l'unanimité :

- D'accorder le versement à l'association « les Raid'Splendissantes », d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400€.
- Les sommes inhérentes à cette dépense seront mandatées sur les crédits prévus à l'article budgétaire 6574 de la section de fonctionnement du budget principal 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Patrick FARRE,
Secrétaire de séance

Publié le : - 9 JUIL. 2025

Transmis en Préfecture de Vaucluse le :- 9 JUIL. 2025

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

